



Des services de restauration circulaires pour Montréal: ce n'est pas seulement possible, c'est indispensable!

Mémoire présenté à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation de la Ville de Montréal dans le cadre de la consultation sur le projet de **Feuille de route montréalaise en économie circulaire.**

Déposé par la Coop de solidarité Retournzy et l'OBNL La Vague
Le 24 avril 2023

Rédactrices

Retournzy coop : Cindy Vaucher (cofondatrice) et Sarah Le Masson (chargée de projet)

La Vague : Aurore Courtieux-Boinot (cofondatrice)

Madame, Monsieur,

*Veillez trouver ci-après le mémoire déposé par les organisations Retournzy coop et La Vague, en réponse à l'initiative de consultation publique sur le projet de **Feuille de route montréalaise en économie circulaire**.*

Après une brève présentation de nos organisations respectives, nous apporterons quelques recommandations quant aux objectifs de la Ville visant à accélérer une transition vers l'économie circulaire dans le domaine de la restauration montréalaise.

Vous trouverez à la fin du mémoire un résumé des recommandations développées dans le document.

Nous sommes très heureux et heureuses de voir que la Ville de Montréal prend le sujet de l'économie circulaire très à cœur et de contribuer à mettre nos vécus et expériences terrain au service du bien commun. Nous espérons que les points que nous apporterons dans ce document, coécrit par nos deux organisations, vous aideront à bonifier les orientations de la Ville.

Merci de prendre le temps de nous consulter.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Les équipes de la coopérative Retournzy et de l'OBNL La Vague.

Table des matières

1. Répondre à un enjeu environnemental par l'économie circulaire: contexte et présentation des deux organismes dépositaires	3
1.1 Problématique commune	4
1.2 Retournzy Coop	4
1.3 La Vague	5
1.4. Réponse commune	6
2. Utiliser les leviers réglementaires	7
2.1 Quand la réglementation est un soutien: règlements sur l'usage unique	7
2.2 Quand la réglementation est un frein : règlements d'urbanisme	8
3. Établir des mécanismes de financement adaptés aux modèles d'affaires circulaires	9
3.1 Les activités de transition vers le modèle circulaire s'inscrivent difficilement dans les modèles de rentabilité actuels	9
Les faits	9
3.2 Les changements systémiques pour une circularité de l'économie nécessitent un financement sur le long terme, couvrant la Recherche et le Développement.	11
3.3 Envisager des versements d'avance lorsque le projet exige une importante trésorerie de démarrage	12
4. Mettre à la disposition des entreprises d'économie sociale œuvrant en économie circulaire des locaux pour supporter leurs activités	13
5. Investir concrètement et rapidement dans le réemploi pour des économies de long terme sur le budget GMR	14
6. Communiquer, sensibiliser, former... et recommencer	16
7. Mesurer les bénéfices économiques des modèles d'économie circulaire, et les communiquer	17
8. Penser la mobilité active de sorte qu'elle bénéficie également à l'économie circulaire	18
Résumé des recommandations	19

1. Répondre à un enjeu environnemental par l'économie circulaire: contexte et présentation des deux organismes dépositaires

1.1 Problématique commune

Le secteur de la restauration s'est massivement tourné vers les commandes pour emporter et les livraisons dans les dernières années, avec des conséquences majeures aussi bien environnementales qu'économiques:

- **Augmentation de l'empreinte écologique du secteur de la restauration**

Augmentation des émissions de gaz à effet de serre (GES) liées notamment à la livraison des commandes et à la fabrication, au transport et à la gestion en (trop rapide) fin de vie des contenants à usage unique utilisés pour ces commandes¹.

- **Augmentation de la pression sur le système de GMR**

Les déchets à usage unique accélèrent la problématique de débordement des sites d'enfouissement technique, notamment celui de Terrebonne (seul lieu d'élimination implanté sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et dont la durée de vie est estimée entre 7 et 10 ans). Cela est sans compter que les articles à usage unique issus de la restauration se retrouvent trop souvent jetés à terre pour terminer leur chemin dans nos terres, nos cours d'eau et nos océans. Ainsi, à Montréal près de 4 déchets sur 5 retrouvés dans les rues et dans les parcs sont en lien avec la restauration rapide et à emporter².

- **Complexification des emballages et fragilisation des acquis en réduction à la source**

L'explosion de l'offre à emporter a engendré l'apparition sur le marché de nouveaux emballages, dits "écologiques", afin de répondre aux attentes d'une clientèle soucieuse de l'empreinte écologique de son mode de vie. Pourtant, loin de pallier aux enjeux environnementaux, les emballages se sont au contraire complexifiés et deviennent très difficiles, voire impossibles, à gérer tant pour les systèmes de recyclage que pour ceux de compostage.

- **Augmentation des frais d'exploitation et des risques liés à l'approvisionnement pour les commerces**

L'augmentation de la demande pour le « take out », la crise sanitaire, ainsi que les contextes sociopolitiques à l'international ont entraîné une forte augmentation des coûts de transport, une volatilité des prix de plusieurs articles, des retards de livraison, et même des arrêts de livraison de certains produits. Ainsi, **le recours à l'usage unique rend les commerces vulnérables et dépendants envers l'extérieur pour leurs frais d'exploitation.**

Dans ce contexte, plusieurs initiatives ont émergé afin d'offrir aux commerçants des alternatives inspirées des pratiques d'économie circulaire.

1.2 Retournzy Coop

Création et structure juridique

Retournzy est une coopérative de solidarité constituée au Québec, le 10 mars 2021, selon la Loi sur les coopératives, chapitre C-67.2. Elle est à statut fiscal non lucratif et regroupe deux catégories de membres:

¹ À titre informatif, les analyses de cycles de vie démontrent que les contenants réutilisables performant mieux d'un point de vue environnemental que leurs équivalents à usage unique, même en incluant les activités de transport et de lavage.

² Étude de caractérisation de la collecte hors foyer à Montréal, réalisée en 2016 par la Coop de solidarité les Valoristes (diffusée publiquement en novembre 2018) pour une commande de la Ville de Montréal.

- Membres travailleurs
- Membres de soutien

Mission

Retournzy a comme mission de diminuer les déchets à la source dans le milieu de la restauration, de l'évènementiel, du corporatif et de l'institutionnel afin de révolutionner la façon de consommer les repas pour emporter ou normalement servis dans des contenants individuels à usage unique, en offrant une alternative écologique et durable à l'utilisation de ces contenants, grâce à un service clé en main de location, collecte, lavage et assainissement de contenants réutilisables partagés. En tant que projet de transition socio-écologique, Retournzy a également pour mission d'informer et sensibiliser les professionnels de la restauration ainsi que les consommateurs à la problématique de l'usage unique et les avantages du réutilisable face à ces enjeux.

Activités

L'économie circulaire est au centre de ses activités. En effet, le service offert comporte principalement la location de contenants, verres, tasses et ustensiles réutilisables, livraison, collecte - le tout en vélo cargo -, lavage et assainissement de contenants et autres items réutilisables. La coopérative sensibilise et accompagne les différents acteurs à la réduction des déchets à la source.

La coop Retournzy, en priorisant la réduction des déchets à la source, répond directement au besoin des consommateurs de consommer de façon plus écoresponsable, à celui des professionnels de la restauration de trouver des alternatives aux contenants à usage unique et à celui du gouvernement et de la collectivité en général, de réduire à la source les déchets générés par la société québécoise et notamment les déchets d'emballage dans le secteur de la restauration à emporter et de la production alimentaire.

Début des opérations

Retournzy coop est entrée en opération en mars 2022 avec un tout premier projet pilote dans l'arrondissement du Sud-Ouest de Montréal. Aujourd'hui, son réseau continue de s'agrandir, notamment au sein de plusieurs quartiers centraux de la ville de Montréal (Plateau-Mont-Royal, Rosemont-La-Petite-Patrie, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension). Elle travaille également avec plusieurs traiteurs d'économie sociale à Montréal pour leurs prestations corporatives.

1.3 La Vague

Création et structure juridique

L'OBNL La vague a été créé le 1er avril 2019 sous l'impulsion d'acteurs et d'actrices du milieu des cafés et de la restauration montréalaise, afin de s'unir pour améliorer les pratiques environnementales dans le secteur.

Mission

Les missions de l'organisme, conformément au registraire des entreprises, sont les suivantes :

- Regrouper en personne morale les acteurs et actrices œuvrant dans le domaine de la restauration et des cafés au Québec qui ont à cœur l'écoresponsabilité.
- Rechercher, partager, développer, mettre en place et promouvoir des solutions écoresponsables applicables dans le domaine de la restauration et des cafés au Québec.
- Sensibiliser et mobiliser la population québécoise aux enjeux et défis de l'écoresponsabilité dans le domaine de la restauration et des cafés, et favoriser l'adoption de nouveaux comportements.

Activités

- **Promouvoir des systèmes de contenants alimentaires pour emporter, durables et réutilisables, distribués en consigne dans un réseau de commerçants.**

Ainsi, le réseau "[La tasse](#)", un gobelet de café réutilisable consigné pour 5\$, s'étend à près de 450 établissements. Regroupant majoritairement les cafés indépendants, le réseau compte également des restaurants, universités, hôpitaux, cégep ou cafétérias d'entreprises.

En comparaison avec un gobelet à usage unique, sur une année, l'emploi d'une tasse réutilisable permettrait de réduire jusqu'à 92% les émissions de gaz à effet de serre, jusqu'à 96% le volume de déchets, et jusqu'à 99% les besoins en énergie³.

Fort de cette expérience, et après de nombreux mois de recherche et développement, La vague offrira également à partir de juin 2023 "[La boîte](#)", sur le même principe de réutilisation et de consigne.

- **Au-delà des contenants, accompagner des commerces alimentaires à la transition écologique**

La question des emballages et contenants représente souvent une porte d'entrée privilégiée pour engager une transition écologique plus large, ayant un impact encore plus important et durable. Ainsi, la vague a développé le programme [commerces en transition](#) qui aborde les thématiques de l'approvisionnement, la gestion énergétique et de l'eau, les transports et gaz à effet de serre, la gestion des matières résiduelles, ainsi que l'engagement et la communication.

- **Circulariser le marc de café**

En collaboration avec Synergie Montréal, La vague travaille à la caractérisation du gisement de marc de café sur le territoire montréalais, afin d'en explorer les potentialités dans une perspective d'économie circulaire. Ainsi, les premières recherches ont révélé qu'un café montréalais moyen génère environ 30kg de marc de café sur une semaine complète d'activité, ou près de 50 L, ce qui représente un peu plus de 1600 kg de marc frais sur une année normale.

Le marc de café est une matière résiduelle en constante augmentation, dont la composition peut entrer dans la production de champignons, cosmétiques, biocarburants, biomatériaux, ou encore de charbon actif. Il s'agit d'autant de marchés potentiels qui représentent pour Montréal des avantages environnementaux et socio-économiques innovants et pertinents.

1.4. Réponse commune

1.4.1 L'économie circulaire par la réduction à la source et l'économie collaborative

Le terme Économie circulaire (ÉC) est souvent utilisé abusivement pour désigner seulement les opérations de fin de vie. La feuille de route en économie circulaire présentée par la Ville de Montréal démontre au contraire que cette économie concerne avant tout le début de la chaîne, c'est-à-dire tout ce qui peut être fait pour diminuer l'extraction des ressources, bien avant la fin de vie.

C'est pourquoi, créer une économie circulaire commence prioritairement par des modes d'approvisionnement et de consommation innovants, visant le maintien d'un produit en service, sous sa valeur inhérente (*Feuille de route 3.1 Encourager la réduction à la source et les processus de conservation de valeur, notamment en soutenant le réemploi et la réparation*).

Ainsi, encourager le développement à grande échelle de systèmes de restauration basés sur le réutilisable, dans une logique d'économie collaborative, est un pilier incontournable d'une société circulaire.

Dans de nombreux endroits dans le monde, des contenants réutilisables consignés, en circuits ouverts ou fermés, sont utilisés pour le transport d'un large éventail d'aliments chauds ou froids, liquides ou solides. Loin d'être une utopie irréaliste, le réutilisable est en voie de (re)devenir la norme d'une consommation plus sobre et plus résiliente.

³ Lockrey, L. (2012). The Eco-Craze, a case study: Negotiating a Greener Product Design Landscape. Design Principals and Practices Journal, 5(4), 41-62.

1.4.2 L'économie circulaire maximisée par l'économie sociale

Nos organismes sont très heureux de constater l'**importance accordée à l'Économie sociale (ÉS)** dans la feuille de route. Nous pensons en effet que les entreprises d'économie sociale contribuent directement, tout comme l'économie circulaire, à la transition socio écologique de notre société. Elles se positionnent, de plus, comme des joueurs importants en économie circulaire, notamment de par leurs activités d'économie collaborative, de réemploi, de gestion des matières résiduelles, etc.

L'ancrage territorial des entreprises d'économie sociale font d'elles des partenaires logiques à l'économie circulaire et leur permettent d'utiliser la participation citoyenne comme levier pour une transition écologique juste.

La Coopérative de développement régional du Québec (CDRQ) souligne, en particulier, la capacité des coopératives - cela s'applique également aux OBNL - à s'inscrire aisément dans des modèles d'économie circulaire puisque qu'elles⁴ :

- Contribuent à renforcer la notion de bien commun (mise en commun des ressources) et le partage entre les membres d'une communauté (qui peuvent être également membres de la coopérative - ou de l'OBNL-);
- Favorisent les retombées collectives sociales et environnementales (par et pour);
- Répondent à des vrais besoins au lieu d'en générer de nouveaux, ce qui contribue à la prévention de la surconsommation et la surproduction;
- Répondent à une volonté de faire partie d'un mouvement;
- Démocratisent la gestion d'une entreprise.

À l'inverse, l'économie circulaire permet aussi à l'économie sociale de se positionner et de contribuer à des créneaux en émergence et porteurs d'avenir pour les communautés.

Dans les prochains paragraphes, nous formulons, sujet par sujet, différentes recommandations pour la Ville de Montréal, après avoir explicité quelques problématiques propres à nos réalités d'organisations œuvrant en économie circulaire (les faits).

2. Utiliser les leviers réglementaires

2.1 Quand la réglementation est un soutien: règlements sur l'usage unique

Les faits

Nous, acteurs de terrain, avons remarqué une différence notable dans la sensibilité à la problématique de l'usage unique de la part des professionnels de la restauration entre le début de nos activités⁵ et la fin 2022, quelques mois avant l'entrée en vigueur du Règlement visant à bannir certains plastiques à usage unique. Cela démontre la grande efficacité des leviers réglementaires.

Un tel règlement envoie un signal clair non seulement aux commerçants et leurs clients, mais aussi aux manufacturiers et distributeurs. **De la production à la fin de vie, en passant par la consommation, c'est tout le cycle des produits qui se transforme par cette réglementation, et ce bien au-delà des frontières montréalaises.**

⁴ CDRQ. Les liens indéniables entre les coopératives et l'économie circulaire.

⁵ Respectivement en août 2018 pour La vague et en septembre 2020 pour Retournzy

Recommandations

- **Bonifier le règlement interdisant la distribution de certains articles à usage unique afin d'intégrer davantage les principes de l'économie circulaire:**
 - Intégrer des cibles progressives de réemploi
 - Ex : Règlement de l'UE relatif aux emballages et aux déchets d'emballages: "objectifs minimaux de réutilisation de 20 % des gobelets à emporter d'ici 2030 et 80 % d'ici 2040"
 - Obliger l'utilisation de la vaisselle réutilisable lors de la consommation d'aliments sur place, à l'exception des récipients pour le retour des restes et des aliments.
 - Instaurer un minimum de 20% de surface de vente allouée au vrac pour les plus importants lieux de vente (à l'instar de plusieurs territoires comme l'Espagne et la France).
 - Intégrer des mesures d'écofiscalité (voir recommandations ci-dessous)
- **Inclure le réemploi dans les règles d'approvisionnement des organismes municipaux et installations municipales**

Ceci aurait pour effet non seulement de faire preuve d'exemplarité, mais aussi d'offrir des marchés pérennes aux innovations de réemploi.

2.2 Quand la réglementation est un frein : règlements d'urbanisme

(Feuille de route 4.2 Actionner les leviers "approvisionnement" et "réglementation" pour faire évoluer le marché).

Les faits

L'aménagement du territoire (urbanisme) et le cadre bâti peuvent être un frein à la mise en place de projets en économie circulaire :

- Dans un modèle linéaire, les activités logistiques clés (transport, entreposage, production, transformation, fin de vie...) sont bien plus souvent qu'autrement dissimulées et éloignées des consommateurs ou utilisateurs finaux. Au contraire, dans un modèle d'affaire en économie circulaire, étant donné qu'il y a un effort de synergie ou de réemploi avant ou à la fin de vie, **ces activités logistiques doivent se retrouver plus proche de leur clientèle.**
- Cependant, les règlements d'urbanismes actuellement en vigueur visent à éloigner le plus possible des quartiers centraux les activités dites plus "industrielles et de logistique", car les activités effectuées ne sont pas autorisées dans les zonages visés ou n'apparaissent pas dans les usages listés. Cela encourage l'utilisation de transports lourds et limite les circuits courts et locaux, ce qui a pour conséquence de freiner l'implantation de projets en économie circulaire au cœur de la Ville et ne leur donne pas de visibilité.
- De plus, les bâtiments industriels dans lesquels ces initiatives sont poussées à s'installer ne sont pas tout le temps adéquats à la logistique dite "verte". Les quais de déchargement de ces bâtiments sont par exemple adaptés pour de gros camions et non pas pour les vélos (manque d'accessibilité à la mobilité douce).
- Cependant, la logistique décarbonée encouragée par l'économie circulaire et les objectifs de la Ville de Montréal doivent aller dans le sens que de nombreuses nouvelles activités commerciales et industrielles **devront s'implanter au cœur de la ville.**
- Aujourd'hui les changements de zonage ou encore les Les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PCCMOI) sont disponibles pour apporter des changements aux codes d'urbanisme des arrondissements, mais **les délais sont extrêmement longs et les coûts sont très élevés**, ce n'est donc pas accessible à tous, et surtout pas pour des organisations émergentes (dans le secteur de l'économie circulaire, ce sont une majorité).

Recommandations

Lever les freins créés par le code d'urbanisme qui vise à éloigner les opérations du lieu où se trouvent les citoyens (alors que la volonté est d'être au cœur de nos quartiers pour les desservir directement) et ainsi conjuguer impact environnement et impact social. Pour cela, il s'agirait de :

- Encourager et mettre de l'avant les activités "cachées" de la chaîne de valeur afin de favoriser la logistique inverse au centre des quartiers.
- Réorganiser l'aménagement du territoire pour réévaluer les usages autorisés qui pourraient faciliter l'implantation de projets en économie circulaire.
- Rendre plus flexible (rapide et moins cher) la question de changements de zonage et d'usage (car pour atteindre la transition et faciliter l'implantation de projets d'économie circulaire, il faudra peut-être catégoriser les activités commerciales autrement)

3. Établir des mécanismes de financement adaptés aux modèles d'affaires circulaires

3.1 Les activités de transition vers le modèle circulaire s'inscrivent difficilement dans les modèles de rentabilité actuels

Les faits

D'un côté, dans le modèle économique actuel et dans un contexte réglementaire où la grande majorité des professionnels de restauration sont exemptés de la redevance sur la collecte sélective reversée aux villes et municipalités, les publics que nous ciblons par nos services respectifs **ne payent pas à leur juste valeur les externalités négatives d'un produit à usage unique**. C'est à dire qu'aucune portion du coût, lors de leur achat de contenants à usage unique, n'est axé sur le dommage porté au fait de jeter, de raréfier les ressources, de polluer, d'utiliser de l'énergie et émettre des GES pour la gestion en fin de vie, etc.

Il existe actuellement très peu de recherches permettant de quantifier le coût réel des plastiques à usage unique tout au long de leur durée de vie, bien qu'un rapport du WWF datant de 2021 et intitulé "Plastiques : Le coût pour la société, l'environnement et l'économie", suggère que le coût du plastique est au moins 10 fois plus élevé que le prix du marché du plastique vierge.

D'un autre côté, les opérations de réemploi induisent un certain nombre d'activités propres à l'économie circulaire, **dont les coûts inhérents réduisent la compétitivité des produits et services circulaires**.

Ces activités sont, par exemple :

- **La logistique inversée**

Dans le cas de Retourzy, la vente d'un service clé en main de location puis d'une prise en charge de la logistique inversée (collecte des contenants utilisés, lavage et assainissement, et préparation de la prochaine commande) s'accompagne d'un coût. Cette logistique inversée n'était jusqu'à maintenant pas requise car les contenants à usage unique étaient jetés à la poubelle et donc gérés après leur usage par la municipalité et / ou le responsable des lieux dans lequel le produit est jeté. Cette logistique inverse implique des coûts non négligeables pour l'organisation qui la prend en charge (infrastructures, loyers, équipements de lavage, main d'œuvre, consommables pour le lavage, frais d'assurance et de formation, etc.).

- **Le soutien et accompagnement des commerces à la transition**

L'implantation d'un modèle de consommation alternatif basé sur le réutilisable implique d'aller bien au-delà de la fourniture de contenants. Ainsi, des contacts réguliers avec les commerçants et leurs équipes, une présence sur site, de même qu'une expertise en écoresponsabilité dédiée, s'avèrent souvent indispensables à la réussite de la transition vers le réutilisable.

- **La sensibilisation/ communication/ formation en continu**

De la même façon, les activités de formation et de sensibilisation sont absolument incontournables dans des projets de réduction à la source, particulièrement en contexte de main d'œuvre changeante. Elles représentent toutefois la plus grande difficulté pour les organisations en termes de ressources humaines et financières.

Recommandations

- **Mettre en place un principe d'écofiscalité**

Dans notre société où le critère économique prime et compte tenu du fait que la résistance au changement dans les habitudes d'opération et de consommation est difficile à surpasser, nous croyons qu'il faut, en parallèle d'actions de sensibilisation fortes et martelées (voir plus loin), avoir recours à "la carotte et le bâton" auprès des utilisateurs d'objets à usage unique. Ainsi, selon le **Principe de l'utilisateur-payeur** -l'utilisateur étant ici le professionnel de la restauration mais également le consommateur qui passe sa commande pour emporter-, nous suggérons qu'un écofrais (typiquement de 0,10\$ à 0,50\$ par article, selon l'article) soit chargé directement par le distributeur à tout commerce ou établissement qui achète des articles à usage unique. Cet écofrais serait remis aux instances de gouvernance municipale et obligatoirement affiché au consommateur sur sa facture dans une ligne distincte (sans que l'écofrais soit pour autant capté une seconde fois). La mesure mise en place et le montant de l'écofrais doivent être tels qu'ils contribuent à engendrer un changement de comportement.

Il est important que cette écofiscalité **soit encadrée par un mécanisme de captation de l'écofrais par les instances de gouvernance municipale** de sorte que la Ville investisse ces redevances dans le développement d'alternatives pérennes, circulaires et locales.

La Ville de Vancouver ne suivait malheureusement pas ce principe de captation⁶, ce qui avait pour conséquence que l'écofrais contribuait à enrichir le commerce (qui n'était donc pas incité à réduire sa consommation d'objets à usage unique, mais plutôt à l'augmenter), tout en étant d'un montant trop faible pour engendrer un changement de comportement chez le consommateur. L'effet souhaité fut donc complètement annulé, et même empiré.

La captation en amont via le distributeur et le simple affichage sur la facture finale, à l'instar de ce qui est pratiqué dans les RÉP de produits électroniques par exemple, permettrait de simplifier la démarche.

Les commerces partenaires de La vague qui ont choisi volontairement de charger le jetable ont partagé le retour d'expérience suivant :

- Les clientèles ont très majoritairement accueilli positivement le nouveau frais (0.25\$ à 0.50\$), **implanté petit à petit à la suite d'une campagne de communication et une "période d'exemption"**.
- Tous les commerçants ont observé une augmentation de l'utilisation des contenants réutilisables (incluant les contenants personnels).
- Une **réduction de 20 à 30% des achats en contenants jetables est mesurée**.
- Seuls 5% des consommateurs continuent à demander des ustensiles jetables lorsque ceux-ci sont facturés.

⁶ <https://vancouver.ca/green-vancouver/cups.aspx>

Ainsi, il est évident que **la tarification sur l'usage unique est un vecteur de réduction à la source et de changement du comportement**. Ce n'est qu'une question de temps avant que la logique du pollueur-payeur s'étende aux objets à usage unique en restauration. En agissant plus tôt que tard, Montréal se placerait aux côtés des leaders sur cette question. Il sera toutefois important de profiter des retours d'expérience des territoires ayant mis en place cette pratique (autant au Québec qu'à l'étranger).

Inversement, **un mécanisme de réduction des taxes municipales** des établissements qui optent pour des solutions **concrètes et vérifiables** pour l'environnement pourrait être envisagé.

3.2 Les changements systémiques pour une circularité de l'économie nécessitent un financement sur le long terme, couvrant la Recherche et le Développement.

Les faits

Le modèle de financement accessible aux initiatives en réemploi, c'est-à-dire des financements aux projets, définis sur une ligne de temps très courte (habituellement pour une mise en place du projet en 12 ou 18 mois) est problématique puisque :

- Il demande aux entreprises d'économie sociale œuvrant en économie circulaire de **“créer” de nouveaux projets à chaque fois** alors qu'ils ont besoin de financement pour **consolider leurs actions, activités et équipes**. Le financement par projet vient alors fragiliser les projets historiques qui ne reçoivent plus les soutiens du démarrage, bien que les enjeux auxquels ils s'attaquent ne soient pas résolus.
- **Les changements sur lesquels nous travaillons sont systémiques**. Ils ne seront pas mis en place et pérennes en une année et la vitesse de diffusion de l'innovation est inconnue.
- Dans le cas d'un changement systémique, comme celui pour lequel nos deux organisations œuvrent, notre nature d'entreprise d'économie sociale fait de nous **des objets d'étude et de recherche**, dans une perspective de duplication de l'impact, de création de nouveaux modèles durables et circulaires. Or, cela **prend beaucoup de temps de la part des porteurs de projets, temps non rattaché à un quelconque revenu d'activité** (car pendant que nous partageons nos connaissances, nous ne sommes pas en train d'œuvrer à nos activités à revenus). Cela a pour conséquence que le temps affecté à ces études, cette recherche, diminue avec le temps, jusqu'à s'estomper, diminuant par le fait même l'impact que nous avons, et c'est dommage.
- On fait prendre aux entreprises d'économie sociale de **gros risques**, puisque nous **“défrichons” des modèles et des façons de faire qui n'ont jamais été réalisés auparavant**. On innove, on expérimente, on recherche, on mesure nos impacts mais n'avons pourtant pas le droit à des budgets de Recherche et Développement (R&D) et il est attendu que les projets subventionnés fonctionnent, et aient les retombées estimées. En parallèle, les entreprises privées nous observent de loin et se tiennent prêtes à entrer en compétition dans le cas où notre modèle s'avérerait porteur.

Recommandations

- Privilégier, pour les entreprises d'économie sociale œuvrant en économie circulaire, des **financements pluriannuels au fonctionnement (à la mission)**, mettant l'accent sur **le financement des ressources humaines**, dont l'expertise et l'engagement sont indispensables pour la mise sur pied de projets de transition, comme ceux de réduction à la source ainsi que le **financement de la Recherche**

et Développement (Feuille de route 2.2 Soutenir activement la recherche, la collecte et la valorisation des données et des conséquences).

En effet, l'économie sociale ne sous-entend pas toujours l'embauche de travailleurs et travailleuses en insertion ou subventionnés par le gouvernement provincial. Les entreprises d'économie sociale sont des associations de personnes gérant des entreprises. Elles demandent des expertises pointues et des professionnels de talent aux compétences variées pour porter des modèles d'affaires innovants et peu classiques, en plus d'œuvrer pour un changement systémique en s'impliquant dans la sensibilisation, le partage de connaissance et la recherche, notamment.

Ces personnes, pleinement investies dans la mission que porte leur entreprise, touchent, dans la plupart des cas, **des salaires très inférieurs à ce qu'ils pourraient avoir le droit dans le privé**, pour un poste à responsabilités similaires. Ils méritent, tout autant que les professionnels investis dans le privé, des conditions de travail décentes.

- Dans le cas des financements par projet, **donner une visibilité sur les programmes** qui sortiront ou seront renouvelés en précisant une date. Cela permettra de planifier nos stratégies d'entreprise en conséquence, nous permettant d'effectuer une meilleure analyse de risques.

3.3 Envisager des versements d'avance lorsque le projet exige une importante trésorerie de démarrage

Les faits

Les entreprises d'économie sociale œuvrant en économie circulaire ont besoin d'**effectuer des investissements importants avant même de pouvoir avoir un impact** (par exemple, achat de contenants réutilisables par milliers qui représentent entre 100 000\$ et 150 000\$ de stock, aménagement d'un centre de lavage qui représente environ 200 000\$ d'amélioration locatives, frais de main d'oeuvre, de création de l'entreprise, etc.) mais elles n'ont pourtant pas de grosses capacités de trésorerie.

Les versements d'avance des subventions seraient appréciés, plutôt que des versements après achats, afin d'éviter les enjeux de trésorerie qui mettraient en péril l'entreprise.

Recommandations

Dans le cas de financement au projet, adapter les versements selon la trésorerie nécessaire au développement du projet.

4. Mettre à la disposition des entreprises d'économie sociale œuvrant en économie circulaire des locaux pour supporter leurs activités

Les faits

Nos modèles d'économie circulaire sous entendent des opérations tangibles demandant espaces d'opérations et d'entreposage.

Ces espaces recherchés, situés dans les quartiers centraux de Montréal, puisque nous souhaitons respecter les principes du circuit local très efficaces d'un point de vue de l'économie circulaire, coûtent très chers du pied carré.

Ces loyers font prendre d'énormes risques aux entreprises d'ÉS œuvrant en ÉC, ou les incitent à s'installer dans des endroits décentralisés, les obligeant à avoir recours à des moyens de transport émetteurs de GES, ce qui peut avoir pour conséquence de déplacer le problème qu'elles tentent de régler.

Plusieurs aides financières sont attribuées à des organismes communautaires mais ne concernent pas nos entreprises en ÉS et ÉC.

Recommandations

- **Mettre à la disposition des entreprises d'ÉS œuvrant en ÉC des locaux municipaux et / ou privés**, de sorte qu'une portion du loyer soit couvert par la Ville comme appui à ces organismes. Ces locaux doivent être mis à la disposition des organismes pour **une durée indéterminée** afin de permettre la mise en place **d'un projet structurant**, contrairement au projet d'*Escale Circulaire* porté par Entremise à l'ancienne gare routière et dont la nature d'occupation transitoire (court terme) ne correspond pas aux réalités et besoins de nos organismes (puisque nous nécessitons d'infrastructures aménagées particulières). Ces lieux pourraient rassembler des entreprises d'économie circulaire, permettant une synergie et une mutualisation entre elles, de sorte à faciliter et optimiser leurs pratiques circulaires (*Feuille de route 2.3 Favoriser l'implantation de lieux phares et le développement de projets structurants facilitant l'innovation, l'expérimentation et la commercialisation de solutions circulaires*). Cette pratique a lieu à Toulouse, en France, où des installations municipales centralement situées, accueillent, pour un bail indéterminé, une dizaine d'organismes en ÉS et en ÉC sur le long terme, qui payent un loyer modique de 150 euros par mois. Idem à Grenoble, en France, où la Ville a acquis un ancien site industriel pour former un pôle dédié à l'économie circulaire et au réemploi, en plein cœur de la Ville⁷.
- **Imposer un premier droit de regard aux bailleurs** de locaux commerciaux et industriels de sorte à laisser un mois ou deux durant lesquels les entreprises d'économie sociale dont les activités répondent aux objectifs de la Ville sont prioritaires pour témoigner de leur volonté à occuper un tel local (idée à développer).

⁷ <https://mesinfos.fr/auvergne-rhone-alpes/grenoble-pole-r-le-site-metropolitain-dedie-a-l-economie-circulaire-117584.html>

5. Investir concrètement et rapidement dans le réemploi pour des économies de long terme sur le budget GMR

Les faits

Les projets de transition socio-écologiques que constituent les initiatives de réduction à la source sont des projets de longue haleine qui demanderont du temps à pérenniser et à rendre autonomes financièrement. En effet :

- Elles demandent des **investissements majeurs en amont**: achat de contenants réutilisables, de lave-vaisselles et matériels pour les opérations de lavage, embauches de ressources humaines portant des expertises pointues, location d'espaces commerciaux et / ou industriels situés dans des quartiers centraux à Montréal - à des fins de cohérence environnementale et parce que l'économie circulaire n'est que plus efficace en circuit court et local-, investissements dans des procédures pointues pour garantir une hygiène, dans le cas de Retournyz, etc.
- Elles demandent des **changements d'habitudes dans les comportements de consommation**: les humains sont confortables avec le fait de consommer et jeter, si bien que rapporter, réutiliser ce qui l'a déjà été, ou encore utiliser un autre produit qui diffère de celui dont ils ont l'habitude, dans le cas des professionnels de la restauration, peut être un frein majeur.

Ces changements d'habitude suivent la même **courbe de diffusion d'une innovation** selon la loi d'Everett Rogers.

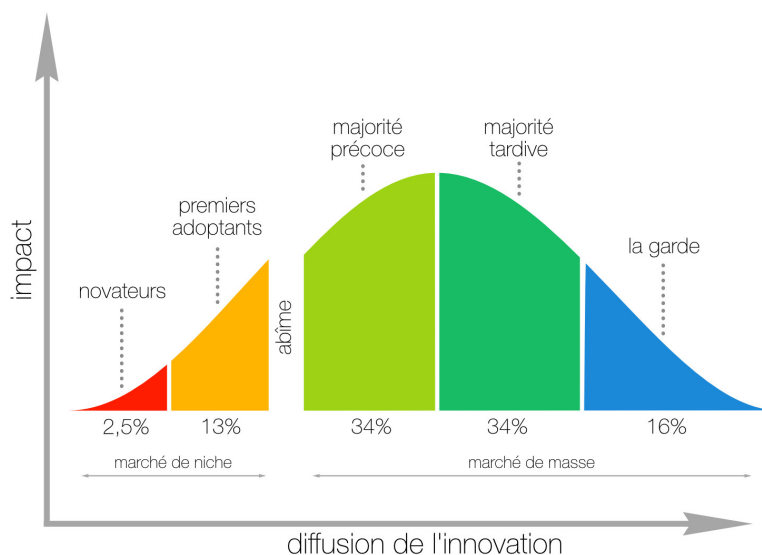


Illustration de la courbe d'innovation d'une diffusion de Everett Rogers⁸

- Il n'est **pas possible de savoir à quel moment la masse critique sera atteinte**, de sorte que le marché passera de niche à de masse, que le réutilisable deviendra la normalité et donc que les modes de consommation basés sur le réemploi deviendront rentables.
- **Un changement systémique demande du temps d'implication majeur** de contribution à la recherche, à l'observation, à la rencontre de nos parties prenantes.

⁸ Source : <https://labokhi.ch/fond/loi-devrett-rogers/>

Recommandations

- Doter la Ville de Montréal d'une **enveloppe budgétaire spécifique au réemploi afin de supporter le développement et surtout la consolidation et le maintien en place** des initiatives visant la réduction des déchets à la source, via des modèles d'affaires basés sur le réemploi et la réutilisation. Nous ne pensons cependant pas que ce budget devra être tiré, à court terme, du budget actuel octroyé à la collecte de matières résiduelles ou à l'entretien des rues (vase communicant). En effet, comme vu plus tôt, le changement des habitudes de consommation prendra du temps et l'atteinte d'une masse critique prendra plusieurs années, durant lesquelles la réduction de la quantité de déchets générés ne sera pas immédiatement drastique.

À terme, la réduction à la source par le réemploi permettra à la Ville de Montréal de réaliser des économies substantielles. En effet, les contenants à usage unique représentent une source de remplissage rapide des équipements (étant donné leur corps creux) et donc augmentent les coûts de la gestion des déchets et du maintien de la propreté du territoire. À titre d'exemple, en 2016 la Ville de Vancouver (dont la démographie équivaut à seulement 38% celle de Montréal) a estimé à 2,5 millions \$/an le coût de la collecte et le nettoyage des objets à usage unique dans les espaces publics)⁹. Mis à l'échelle de l'agglomération montréalaise, et mis à jour aux coûts actuels, on peut estimer que la gestion de l'usage unique, pour les espaces publics seulement, représente plusieurs millions de dollars annuellement pour Montréal.

Ainsi, une période de transition durant laquelle des investissements massifs pour la réduction à la source par le réemploi doit être envisagée pour la Ville, tout en maintenant le budget GMR actuel voué à la collecte et au nettoyage des rues.

L'atteinte d'une masse critique pour le réemploi engendrera dans un second temps une diminution du nombre de déchets générés et donc du budget lié à la collecte et au nettoyage des rues, pour atteindre ultimement un budget global (réemploi + GMR) équivalent ou moindre par rapport à celui qu'aujourd'hui.

La figure ci-dessous a pour but d'illustrer le mécanisme d'investissement à court terme que nous recommandons à la Ville (la situation souhaitée) en comparaison avec la situation actuelle, afin d'atteindre la situation désirée. Il est à noter que puisque nous ne possédons pas les données chiffrées du budget de la Ville, le graphique ne comporte pas de chiffres et les proportions proposées sont aléatoires.

⁹ City of Toronto (2017). creating a single-use item reduction strategy for disposable cups, take-out containers and shopping bags

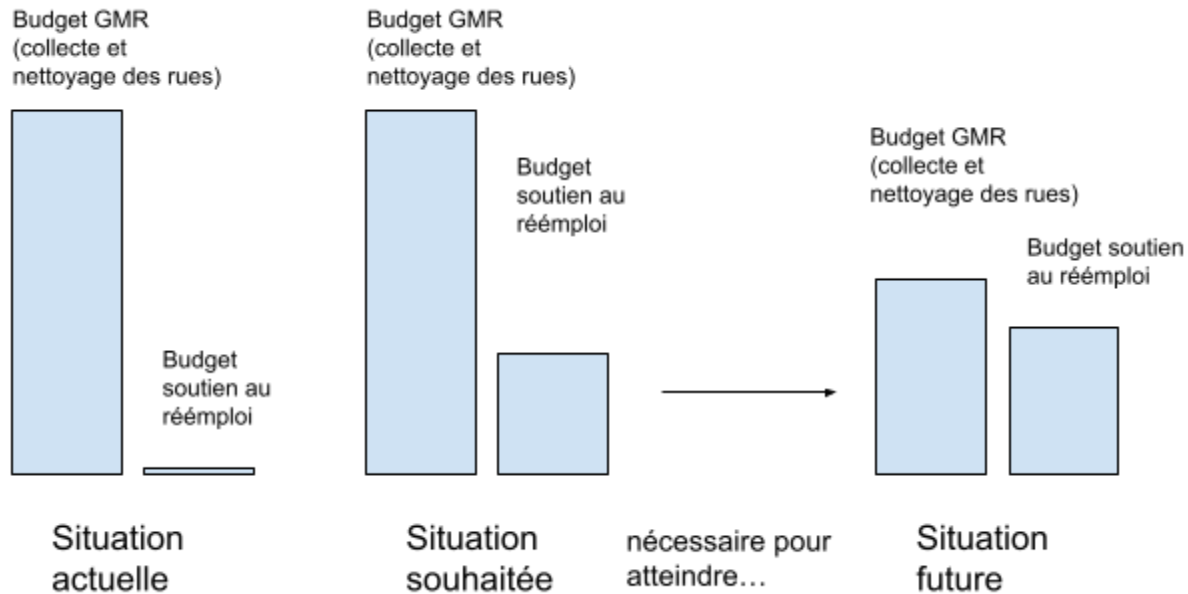


Schéma visant à illustrer la recommandation précédente

Sans cette prise en charge concrète par la Ville, les initiatives de réduction des déchets à la source **s’essouffleront face au combat mené pour un changement systémique** et la conséquence de leur disparition serait un recul des changements dans les pratiques de consommation et dans la réduction des déchets.

- **Utiliser le pouvoir d’influence de la Ville de Montréal pour faire évoluer les paramètres provinciaux d’application de la RÉP et la détermination des coûts d’enfouissement**

En effet, la modernisation de la collecte sélective via la RÉP ne suffira pas à absorber les externalités négatives de la culture de l’usage unique, ou à encourager véritablement un virage vers la réduction. Dans sa forme actuelle, la RÉP ne prévoit également aucun mécanisme pour supporter l’économie circulaire en-dehors de la fin de vie.

En outre, une augmentation substantielle des frais d’enfouissement permettrait d’allouer de nouvelles sommes à la réduction à la source, notamment via le réemploi.

Ces sujets ne relèvent pas directement de la compétence de la Ville de Montréal, mais ont des conséquences directes sur les matières qui circulent sur son territoire.

6. Communiquer, sensibiliser, former... et recommencer

Les faits

L’expérience de La vague et Returnzy montrent que **la présence terrain est indispensable pour accompagner les professionnels de la restauration et les commerçants à l’adoption de pratiques circulaires** et plus particulièrement, à l’adoption du réemploi. Les rencontres de “démarchage” se résument en fait à des rencontres de sensibilisation, d’information et visent surtout à rassurer les commerçants sur les bienfaits du réemploi et la simplicité de sa mise en place. De deux à quatre rencontres avec un seul commerce sont nécessaires avant que celui-ci n’ose franchir le pas et essayer le réutilisable. Dans le cas de Returnzy, près de 3.5% de tous les commerçants rencontrés dans le cadre d’une vaste opération de porte-à-porte (information, sensibilisation et démarchage) ont rejoint le réseau. Un tel pourcentage est en totale adéquation

avec le pourcentage représenté par les “novateurs” dans la courbe de diffusion d’une innovation de Everett Rogers, présentée plus haut dans ce document.

Les efforts de communication faits par la Ville font une différence lors de nos échanges avec les professionnels de la restauration, mais ne sont pas suffisants.

D’autre part, il circule une très grande désinformation à propos des options jetables dites “écoresponsables”. Les commerces ont de grandes difficultés à faire des choix éclairés dans le marché des contenants et emballages, très mouvant et rarement transparent. Ainsi, **un accompagnement soutenu, régulier et adapté à la réalité des commerces est indispensable à la réussite de la transition.**

Recommandations

- Poursuivre les efforts de sensibilisation à l’importance de réduire les déchets à la source, par des campagnes de communication auprès des professionnels de la restauration et des citoyens / consommateurs.
- Développer une plateforme dédiée au réemploi en restauration montréalaise, à l’image de la plateforme “[Reuse Seattle](#)”.
- Assurer une présence terrain dédiée et experte, indispensable aux opérations de sensibilisation, information et réassurance des commerçants.
- Former les équipes des éco-quartiers pour qu’ils intègrent l’importance et la simplicité d’utilisation des contenants réutilisables dans la restauration dans leurs activités auprès des commerces et citoyens.

7. Mesurer les bénéfices économiques des modèles d’économie circulaire, et les communiquer

Les faits

Les gestes perçus comme écologiques ne sont pas la priorité des commerçants dans cette période post-covid et de pénurie de main-d’œuvre. **La perception de gestion du changement** pour aller vers l’utilisation de contenants réutilisables est également, pour les commerçants, une barrière très difficilement surmontable bloquant le changement de leurs habitudes. Même une gratuité du service peut ne pas être suffisante pour encourager ce changement.

La preuve en est que l’expérience de Retourzy, dont un partenariat avec l’ASDCM permet aux commerçants de remplacer un contenant à usage unique (qui représente un coût) utilisé pour une vente à emporter par un contenant réutilisable (dont l’utilisation est gratuite) a montré que les commerçants ne poussent pas la clientèle à utiliser - ni ne leur propose d’ailleurs- l’option qui serait pour eux la plus économique. Présentement, la nécessaire transition vers des emballages et contenants plus respectueux de l’environnement est souvent **vécue comme un poids supplémentaire pour les commerces**. Cela s’explique principalement par les facteurs suivants :

- L’usage unique est souvent « caché » dans les autres frais d’exploitation. Ils ne se rendent pas compte du coût variable que cela représente sur une vente, ni même du coût global annuel que cela représente pour leur établissement,
- La gestion du changement (formation et gestion de la potentielle résistance des employés) et le temps passé à proposer l’option à leur clientèle leur paraît demander beaucoup d’efforts,

- Pris individuellement, les objets à usage unique ne semblent pas coûteux, c'est l'accumulation dans le temps qui permet d'en mesurer les véritables coûts.

Pourtant, d'après des calculs réalisés en consultant les principaux catalogues de distributeurs pour la restauration : un seul café, pour 100 consommations/ jour ouvert, dépense environ 7000\$ de gobelets jetables par an, ce qui représente environ 1500 lb de déchets. Le même exercice s'applique aux contenants alimentaires, condiments, bols, etc., qui, additionnés, représentent une part non négligeable du budget de nos commerçants.

Ainsi, réduire à la source ne permet pas seulement de réduire la pression sur nos systèmes de collecte, il s'agit également d'une **approche de résilience économique qu'il est important de mesurer et communiquer.**

Recommandations

- Mener une campagne de marketing et de sensibilisation qui démystifie les options de réutilisation et clarifie la valeur économique à court et à long terme de leur adoption.
- Développer et promouvoir des calculateurs interactifs, pour quantifier et illustrer simplement le coût de l'usage unique, le retour sur investissement des modèles réutilisables et les calculateurs de réduction des GES, permettant aux individus de prendre des décisions éclairées sur leur transition vers une économie circulaire à faible production de déchets.

8. Penser la mobilité active de sorte qu'elle bénéficie également à l'économie circulaire

Les faits

À des fins de cohérence environnementale, certaines entreprises d'économie circulaire choisissent d'effectuer leurs opérations logistiques en vélo cargo et / ou vélo et remorque. C'est le cas de RetourNzy par exemple. Nous nous attendons, basé sur nos besoins respectifs, à ce que ce genre de mobilité douce augmente dans les prochaines années.

Recommandations

Il s'agira de penser et adapter le réseau cyclable (mais également les réseaux piétons et de transport motorisés) de sorte à faciliter le déplacement de tels véhicules carboneutres (*Feuille de route 2.1 Assurer les conditions permettant de compléter les chaînes de valeur circulaires (boucler la boucle)*) :

- Élargissement des pistes cyclables.
- Lieu de lavage des vélos durant l'hiver (puisque'il est interdit de le faire sur la voie publique mais qu'un entretien est indispensable quotidiennement). Idée : Dans les halls d'entrée du métro de Montréal ?
- Financement pour l'adaptation des quais de déchargement industriels pour camion aux vélos cargo via une installation de rampe pour le monter (comme celle du projet Colibri sur le rue d'Iberville).
- Places de stationnement réservées pour des livraisons avec ce type de véhicules (lorsque sa largeur empêche de livrer en s'arrêtant directement sur le trottoir).

Résumé des recommandations

Recommandations	Orientations correspondantes	Leviers d'action municipaux
<p>Identifier et reconnaître les activités "cachées" de la chaîne de valeur nécessaires à la logistique inverse des activités d'économie circulaire, et rendre plus flexible les changements de zonage et d'usage pour faciliter l'implantation de ces activités au cœur des quartiers centraux.</p>	<p>4.2 Actionner les leviers "approvisionnement" et "réglementation" pour faire évoluer le marché.</p>	<p>Réglementation et encadrements</p>
<p>Bonifier le règlement interdisant la distribution de certains articles à usage unique afin d'intégrer davantage les principes de l'économie circulaire.</p>	<p>4.2 Actionner les leviers "approvisionnement" et "réglementation" pour faire évoluer le marché.</p>	<p>Réglementation et encadrements</p>
<p>Inclure le réemploi dans les règles d'approvisionnement des organismes municipaux et installations municipales.</p>	<p>4.2 Actionner les leviers "approvisionnement" et "réglementation" pour faire évoluer le marché.</p> <p>4.3 Développer le « réflexe circulaire » dans les projets et pratiques municipales</p> <p>4.4 Utiliser les lieux et ressources de la Ville comme vecteur de circularité</p>	<p>Approvisionnement Exemplarité</p>
<p>Mettre en place des principes d'écofiscalité pour favoriser le virage vers le réemploi.</p>	<p>1.2 Développer et collaborer à la mise en place d'outils financiers pour favoriser la transition des entreprises et le développement de solutions innovantes</p>	<p>Outils et incitatifs financiers</p>
<p>Doter l'économie du réutilisable d'une enveloppe budgétaire spécifique, affiliée aux opérations de GMR.</p>	<p>3.1 Encourager la réduction à la source et les processus de conservation de valeur, notamment en soutenant le réemploi et la réparation</p>	<p>Outils et incitatifs financiers</p>
<p>Utiliser le pouvoir d'influence de la Ville de Montréal pour influencer sur l'application de la RÉP provinciale et la détermination des coûts d'enfouissement.</p>	<p>3.1 Encourager la réduction à la source et les processus de conservation de valeur, notamment en soutenant le réemploi et la réparation</p>	<p>Pouvoir d'influence</p>

<p>Instaurer, pour les entreprises d'économie sociale œuvrant en économie circulaire, des financements pluriannuels au fonctionnement, mettant l'emphase sur les ressources humaines ainsi que la Recherche et Développement.</p>	<p><i>3.2 Découpler le potentiel qu'offrent les modèles de circularité que sont l'économie de fonctionnalité, l'économie collaborative et la symbiose industrielle</i></p> <p><i>2.2 Soutenir activement la recherche, la collecte et la valorisation des données et des conséquences</i></p>	<p>Soutien à l'écosystème</p>
<p>Dans le cas de financement au projet, adapter les versements selon la trésorerie nécessaire au développement du projet.</p>	<p><i>1.2 Développer et collaborer à la mise en place d'outils financiers pour favoriser la transition des entreprises et le développement de solutions innovantes</i></p>	<p>Soutien à l'écosystème</p>
<p>Mettre à la disposition des entreprises d'économie sociale œuvrant en économie circulaire des locaux pour supporter leurs activités.</p>	<p><i>2.3 Favoriser l'implantation de lieux phares et le développement de projets structurants facilitant l'innovation, l'expérimentation et la commercialisation de solutions circulaires</i></p>	<p>Soutien à l'écosystème</p>
<p>Mener et supporter des campagnes de marketing et de sensibilisation, incluant du travail de terrain, qui démystifient les modes de consommation réutilisables et clarifient la valeur économique à court et à long terme de leur adoption.</p>	<p><i>1.3 Sensibiliser et outiller les entreprises à saisir les opportunités d'affaires liées à l'économie circulaire en partenariat avec l'écosystème de partenaires</i></p>	<p>Information</p>
<p>Développer et promouvoir des calculateurs interactifs, pour quantifier et illustrer simplement le coût de l'usage unique, le retour sur investissement des modèles réutilisables et les calculateurs de réduction des GES.</p>	<p><i>2.2 Soutenir activement la recherche, la collecte et la valorisation des données et des conséquences</i></p>	<p>Information</p>
<p>Penser et adapter le réseau cyclable (mais également les réseaux piétons et de transport motorisés) de sorte à faciliter le déplacement de tels véhicules carboneutres.</p>	<p><i>2.1 Assurer les conditions permettant de compléter les chaînes de valeur circulaires</i></p>	<p>Réglementation et encadrements</p>